

# COMMUNAUTE DE COMMUNES

## « FORETS, LACS, TERRES EN CHAMPAGNE »

Tel : 03 25 73 65 81 / Fax : 03 25 40 72 36

E-Mail : [cdc.piney@wanadoo.fr](mailto:cdc.piney@wanadoo.fr)

[www.foretslacsterresenchampagne.fr](http://www.foretslacsterresenchampagne.fr)



### PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 29/04/2014

Le 29 avril 2014 à 20H00, sous la présidence de Monsieur Olivier JACQUINET, s'est tenue une réunion du Conseil Communautaire à la salle des fêtes de Pougy.

#### **Etaient présents :**

**ASSENCIERES : MM. PINET- THIENOT**

**AVANT LES RAMERUPT : M.MAILIER**

**BOUY-LUXEMBOURG : M. DEBOUY – Mme ROBERT**

**BRENONNES : Mme FINELLO**

**CHARMONT SOUS BARBUISE : M. MARY – MME BATTELIER**

**DOSCHES: - - Mme MORENO-Mme PERROT**

**GERAUDOT: M. BERNARD**

**LONGSOLS: - M.WAGNON – M. VOINCHET**

**LUYERES: MME CARETTE –M. CARRE**

**MESNIL-SELLIERES: - M.SECLIER -**

**ONJON: M. CANOT-**

**PINEY: M. DENORMANDIE –M. RAPINAT- MME WIECZOREK**

**POUGY: M. PONCELET- M.MARTIN**

**ROUILLY-SACEY: M. DYON – M. MALATRAS**

**VAL D'AUZON : M.JAILLIARD –M.HOLLEBECQ**

Etaient excusés : - Mme GRADOS (pouvoir M. Mailier) M. PREVOST (pouvoir Mme Finello) – M.NIVOIX (pouvoir M. Mary)- M. PARIGAUX (pouvoir M.Canot) ; M.MAILLY S (pouvoir M. BERNARD)

Monsieur Jacquinet remercie Monsieur Poncelet pour son accueil.

Monsieur Poncelet fait remarquer qu'il est heureux de recevoir le conseil communautaire pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis l'intégration de la commune à la CDC et de plus, avec le nouveau conseil suite aux dernières élections.

Il est demandé de communiquer au secrétariat, dès que possible, les membres des commissions.

Monsieur Thiénot, souligne qu'il n'était pas le secrétaire de séance lors de la dernière réunion et qu'il n'a pas effectué de relecture officielle du dernier compte-rendu pour la première fois depuis 6 ans et fait un appel à candidature à qui voudrait bien le remplacer dans cette fonction de relecture et de correction.

Monsieur Edouard Thiénot est élu secrétaire de séance.

Le Président ouvre la séance.

#### **RAPPORT n°1**

Approbation du procès-verbal des derniers CC

Il est présenté aux membres présents le compte rendu du conseil communautaire du 12/03/2014 ainsi que celui du 14/04/2014 relatif aux élections

POUR	CONTRE	ABSTENTION
32		

### I/ COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

#### 1/ Budget principal

Section de fonctionnement	+ 247 098.34 €
Section d'investissement	- 151 541.74 €
Soit un résultat positif 2013 de	<b>95 556.60 €</b>

#### 2/ SPANC

Section de fonctionnement	2 000.87 €
Section d'investissement	85.70 €
Soit un résultat positif 2013 de	<b>2 086.57 €</b>

#### 3/ ZAE

Section de fonctionnement	0.00 €
Section d'investissement	0.00 €
RAPPEL :	<b>+1 540.55 €</b>

### 2/ AFFECTATION DU RESULTAT

#### BUDGET PRINCIPAL

- la somme de 41 112.28 € au compte 002 du budget primitif 2014, correspondant au résultat positif de l'année 2013.
- la somme de 256 029.32 € au compte 1068 du budget primitif 2014, correspondant au déficit d'investissement de l'année 2013,

#### SPANC

- la somme de 675.72 € au compte 002 au budget primitif 2014, correspondant au résultat positif de l'année 2013.
- La somme de 342.80 € au compte 001 du budget primitif 2014 correspondant à l'excédent d'investissement 2013

#### ZAE

- la somme de 1 540.55 € au compte 002 du budget primitif 2014, correspondant au résultat positif de l'année 2013.

### 3/Tarifs horaires des agents

A compter du 1er avril 2014 jusqu'au 31 mars 2015, la tarification horaire est de 20.00€ (19.50 € en 2013) pour les collectivités membres ou extérieures au périmètre de la communauté de communes ou d'établissements publics de coopération intercommunale, conformément à l'alinéa 2.9 de l'article 2 des statuts de la communauté de communes.

Lors des précédentes réunions (bureau et conseil), il a été proposé de ne pas augmenter les taux des taxes locales en 2014, (Les taux n'ont pas évolué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011:

Au vu des nouvelles charges à venir et surtout au vu de la réduction de la base imposable relative à la CFE ( 1 975 187€ en 2013 1 475 000€ en 2014 ( - 500 000 €)), soit une perte de 30 000.00€ de contribution, il est proposé d'augmenter de **1 % les taux 2014**, pour obtenir un produit fiscal de 10 000.00€ environ.

Monsieur Jacquinet explique que l'entreprise Soufflet a engagé une procédure auprès des services fiscaux concernant la CFE (ce qui génère une diminution importante de la base de calcul de la CFE pour le silo basé à LUYERES)

Le produit fiscal de 2013 était de 1 112 123.00€. Avec l'augmentation proposée, il passera à 1 086 884.00€ soit une diminution de 25 239.00€

	<u>2013</u>	<u>nouvelle proposition</u>
Taxe d'habitation :	9.05%	<b>9,14 %</b>
Foncier bâti :	6.91%	<b>6,98 %</b>
Foncier non bâti :	8.38%	<b>8,46 %</b>
Cotisation Foncière entreprises	6.51%	<b>6,58 %</b>

*Avis de la commission des finances : favorable*

Le conseil rappelle qu'il serait souhaitable de diminuer les dépenses plutôt que d'augmenter les taux (réflexion déjà faite lors du conseil précédent)

POUR	CONTRE	ABSTENTION
32		

<b>Rapport n° 4</b>	<b>INVESTISSEMENTS 2014</b>
---------------------	-----------------------------

**Agrandissement de l'école primaire de Charmont sous Barbuise**  
**Construction d'une crèche intercommunale à Charmont sous Barbuise**  
**Construction d'un pôle scolaire intercommunal à Mesnil-Sellières**  
**Aménagement d'une cantine à la maternelle de Piney**  
**Changement de la tondeuse (services techniques)**  
**Travaux de gros entretien sur écoles et structures (chaudière crèche de Piney, changement frigo à la cantine de Piney,**  
**Aménagement extérieur (eaux pluviales) bâtiment technique**  
*Avis de la commission des finances et du bureau : favorable selon les possibilités économiques*

POUR	CONTRE	ABSTENTION
32		

<b>Rapport n°5</b>	<b>BUDGETS 2014 : GENERAL, SPANC, ZAE</b>
--------------------	---

Budget SPANC : Equilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à 13 676 € et à 344 € en investissement  
 Budget ZAE : Equilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à 31 541 €  
 Budget général : Equilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à 2 933 293 €  
 Equilibré en dépenses et recettes d'investissement à 3 352 400 €

Réflexions sur le budget :

Budget général :

Article 62511 : fait ressortir 30 000.00 € pour les rythmes scolaires : il est proposé de répartir cette somme sur les autres articles du chap11 (volonté de ne pas appliquer les rythmes scolaires).

CHAP 012/ art 64 TAP : idem que précédemment, répartir cette somme sur les rémunérations.

Pourquoi une augmentation de 100 000.00 € des charges du personnel, ce qui correspond à une augmentation de 5% du budget ?

La méthode de calcul a consisté à multiplier par 4 les charges du premier trimestre ( soit  $334\,863.92 * 4 = 1\,339\,455.68$  mis au budget 1 335 000.00€

le reste est de la refacturation de la part des communes,

les assurances du personnel,

le CNAS et la médecine du travail. :

De plus, au mois de janvier, il y a eu augmentation du SMIC et des charges salariales et patronales.

Au mois de février, une révision des indices concernant les bas salaires a été décidé au niveau national ce qui représente plus des trois quart des salariés intercommunaux.

La commission des finances avait demandé de faire des économies autant sur l'investissement que sur le fonctionnement.

Monsieur le Président souligne qu'il y a peut-être des économies à faire sur la gestion du personnel, mais que les activités que nous réalisons répondent à des normes d'encadrement qui sont difficilement compressibles ;

POUR	CONTRE	ABSTENTION
32		

<b>RAPPORT n°6</b>	<b>POLE SCOLAIRE DES 4 VILLAGES</b>
--------------------	-------------------------------------

1/ **Etat d'avancement** : Présenté par M. Pierre MALATRAS

Le terrassement est fait ainsi que la viabilité. Le gros œuvre débutera début mai.

Il est demandé que les membres de la commission bâtiment soient invités aux réunions de chantier et en reçoivent le compte rendu.

2/ **Prêt auprès de la caisse des dépôts** :

Par délibération en date du 26 novembre 2013, le conseil communautaire avait décidé de contracter un emprunt de 600 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignations, sur une durée de 25 ans à échéances trimestrielles, à taux variable indexé sur le livret A + 1 % pour le financement des travaux relatifs aux réseaux publics.

Notre dossier a été accepté et je vous propose de statuer définitivement sur cette affaire en acceptant de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat de prêt composé d'une ligne de prêt d'un montant total de 600 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Durée d'amortissement : 25 ans
- Périodicité des échéances : Trimestrielle
- Index : Livret A

- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat +1,00%
- Révisibilité du taux d'intérêt à échéance : en fonction de la variation du taux du LA
- Amortissement : constant
- Typologie Gissler : 1A
- Commission d'instruction : 70 €

Et de m'autoriser à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
32		

### 3/Avances sur demande de subventions (informations) :

Nous venons de recevoir les acomptes sur les subventions demandées, à savoir :

10 800.00€ du conseil général pour la construction de la cantine (3ème tranche)

28 800.00€ du conseil général pour les 4 classes élémentaires (1ère tranche)

60 000.00€ d'avance DETR sur la 1<sup>ère</sup> tranche

L'accord de subvention DETR pour la cantine (taux 20%) soit un montant de 96 939.00€

<b>RAPPORT n°7</b>	<b>POLE SCOLAIRE BOUY-POUGY</b>
--------------------	---------------------------------

Lors des précédentes réunions de conseil, il avait été évoqué la programmation d'une rencontre entre les élus des communes concernées pour démarrer la réflexion sur un prochain pôle scolaire sur cette partie de notre territoire. Les élections passées, je vous propose d'arrêter une date et un lieu pour acter cette première réunion.

M. Jacquinet déclare que s'il n'y a pas d'ouverture de poste en septembre, il y aura de nombreux problèmes sur certaines écoles dont Bouy-Luxembourg (capacité de 24 pour 26 ou 27 élèves voire 29 élèves); Monsieur Thiénot demande si ces informations ont été confirmées par la directrice de l'école de Bouy-Luxembourg car il croit savoir qu'il n'y a aucun problème à Bouy-Luxembourg puisque la classe permet déjà d'accueillir 26 élèves (13 tables doubles) et que des tables peuvent être ajoutées sans compter qu'entre cycle 2 (Pougy) et cycle 3 (Bouy) il est possible d'accueillir des élèves de CE2 pour répartir le nombre des élèves de manière plus équitable entre les écoles et ainsi ne pas surcharger les classes (il ne croit pas à la possibilité de voir 29 élèves inscrits à Bouy en septembre 2014). Madame Robert précise que les problèmes se situent à Longsols et Onjon pour l'accueil des plus petits (nombreux élèves et l'école de Longsols n'est pas adaptée pour les maternelles). Il est proposé la location d'une classe mobile à Onjon.

M. Thiénot rappelle que la création d'un pôle scolaire entraîne souvent la fermeture d'un poste d'enseignant (attention à la surcharge des classes) et ne permet pas de réduire le temps de trajets sauf le midi pour les élèves fréquentant la cantine.

Il faudra compter entre 105 et 107 enfants sur le secteur à la rentrée prochaine avec un nombre important de petites et moyennes sections ce qui génèrera trois niveaux par classe (sauf à Pougy), avec le souci des dortoirs (16 petites sections et 20 moyennes sections sur Onjon)

<b>RAPPORT n°8</b>	<b>ECOLE : POINT SUR LES POSTES DE LA RENTREE</b>
--------------------	---

Lors du CDEN, il a été annoncé la fermeture d'un poste à la maternelle de Piney.

La situation de l'école maternelle d'Onjon sera vue fin juin. Une rencontre avec le DASEN est prévue demain (mercredi 30 avril) à 14 heures 30 pour évoquer ce sujet.

En cas d'ouverture, il sera nécessaire de prévoir un aménagement soit sur Onjon, soit sur une autre commune.

<b>RAPPORT n°9</b>	<b>RYTHMES SCOLAIRES : PROPOSITION POUR LA RENTREE 2014</b>
--------------------	---

Suite aux dernières propositions d'aménagement des rythmes scolaires, je vous propose de revoir les horaires arrêtés dans les dernières réunions, à savoir :

Maintien à Piney primaire et maternelle (matin)

Maintien sur le RPI des 4 villages (deux demi-journées le mardi et le vendredi)

Mise en place d'une demi-journée par semaine

	<b>Sept / Toussaint</b>	<b>Toussaint/Noel</b>	<b>Janv/Février</b>	<b>Mars/ Pâques</b>	<b>Pâques/Juin</b>
<b>Charmont</b>	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Lundi
<b>Luyères</b>	Mardi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi
<b>RPI Bouy-Pougy</b>	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Jeudi
<b>Brevonnes</b>	Vendredi	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

Cela permettrait d'optimiser nos charges de personnel en concentrant sur une demi-journée les activités périscolaires.

Il semble nécessaire de dissocier les maternelles et les primaires.

#### **MATERNELLES :**

En effet, dans les écoles maternelles, la présence des ATSEMS paraît incontournable pour la sérénité des enfants.

Elles se verront adjoindre des personnes des structures d'accueil ou autres pour satisfaire les obligations liées à l'encadrement.

Ainsi, elles devront travailler 4 heures supplémentaires par semaine d'école (36), soit une charge globale évaluée à **28 000 €** en année entière.

**PRIMAIRES :**

Avec une moyenne de 80 enfants par site et 6 structures concernées, il serait nécessaire de disposer de 6 animateurs à temps non complet dédiés aux activités périscolaires.

En enlevant les heures du mercredi matin, il ressort une charge nouvelle évaluée également à **28 000 €** en année pleine.

Devront s'ajouter des charges relatives aux déplacements, aux acquisitions de matériel, aux dispositifs administratifs, ...

Je sollicite l'avis du conseil communautaire avant de proposer ce nouveau système aux parents et aux enseignants

Monsieur Denormandie et Monsieur Mailier souhaitent que l'on prenne contact avec les autres communautés de communes pour refuser la mise en place des rythmes scolaires pour les raisons suivantes :

- Pas d'avantages pour les enfants
- Contrainte des horaires de car
- A l'heure où il est demandé aux collectivités de faire des économies, comment financer ce projet sans augmenter la fiscalité ?
- Pourquoi faire participer les maternelles à ces TAP
- Pourquoi les écoles privées sont-elles exemptées ?

Le conseil demande donc un moratoire concernant cette réforme et propose la délibération suivante

**Objet : MORATOIRE SUR LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES :**

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°201377 du 24/01/2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires

Le Président expose au conseil l'état d'avancement et les différents points de blocage à la mise en place de la réforme.

Les membres du conseil, après une longue discussion, soulèvent les interrogations et constatations suivantes :

- Où est l'intérêt des enfants ?
- Comment réorganiser les services intercommunaux dans le domaine scolaire, périscolaire et administratif notamment ?
- Comment recruter du personnel pour des petits contrats et de surcroît du personnel qualifié. La disparité du territoire ne permettra pas de regrouper les enfants de RPI en un seul lieu, donc il faudra un ou plusieurs intervenants dans chaque école.
- Comment accueillir les enfants dans des locaux adaptés, sécurisés et réglementaires dans les petites communes ?
- Comment gérer les contraintes liées au transport scolaire ?
- Comment, en milieu rural, faire intervenir des partenaires associatifs, pour la plupart bénévoles mais non disponibles en semaine, ou alors à quel coût ?
- Cette réforme est-elle adaptée aux spécificités des écoles maternelles, les enfants de petites et moyennes sections sont au dortoir et ne se réveillent pas tous en même temps, qui les réveille, les emmène en TAP, qui les encadre en TAP ?...3 personnes différentes ?
- Qui paie cette nouvelle charge communale ? A l'heure où l'on demande aux collectivités une rigueur budgétaire et d'arrêter d'embaucher du personnel, il ne semble pas raisonnable de financer cette réforme qui ne donnera pas satisfaction au vu des éléments précités et qui représentera un coût réel pour la collectivité.
- Pourquoi y a-t-il deux traitements différents ? Si cette réforme paraissait tellement enrichissante pour nos enfants, pourquoi n'est-elle pas appliquée aux écoles privées ?
- Qu'en est-il de la responsabilité des élus ?

Le conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres :

**Décide** un moratoire sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaire sur le territoire de la communauté de communes dans l'attente de solutions sur la compensation financière **intégrale** des dépenses engagées et du transfert de la responsabilité juridique

POUR	CONTRE	ABSTENTION
32		

<b>RAPPORT n°10</b>	<b>PERSONNEL : OUVERTURES DE POSTES</b>
---------------------	---

### 1/ ouverture de poste

#### Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe :

Une personne, actuellement en fin de contrat aidé pourrait être nommée stagiaire sur un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe. Au tableau des effectifs, le poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe est actuellement pourvu. Il est proposé d'ouvrir un nouveau poste d'adjoint afin de consolider l'équipe administrative.

### 2/Revalorisation des salaires des agents non titulaires

Le bureau a émis un avis favorable à une revalorisation des plus petits salaires de certains personnels (personnel repris aux anciennes associations). Il est proposé de valider cette proposition en donnant quitus au président pour augmenter les personnels concernés en fonction de critères se rapprochant des carrières de la fonction publique territoriale (revalorisation d'indice)

### 3/Plan de titularisation des agents A PROGRAMMER CETTE ANNEE

Le conseil demande le coût résiduel de la titularisation. Il ne pourra être fourni qu'après évaluation du personnel concerné.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
32		

<b>Rapport n°11</b>	<b>Indemnités du trésorier</b>
---------------------	--------------------------------

Le conseil doit se positionner sur le taux de l'indemnité de conseil et de budget de la collectivité alloué au trésorier ; Pour rappel, le taux était de 100 % sur le dernier mandat. Il est proposé de reconduire ce taux.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
32		

<b>Rapport n°12</b>	<b>Remboursement de l'emprunt à la CC de Ramerupt</b>
---------------------	---

Les communes d'Avant les Ramerupt et de Pougy, en intégrant la communauté de communes, se doivent de rembourser leur quote part des emprunts en cours (hors groupe scolaire) auprès de la CC de Ramerupt. Ces emprunts portent sur la déchèterie et un tracteur remorque pour les 2 années restantes.

Il est proposé à la communauté de communes de rembourser aux communes

**d'Avant les Ramerupt : 713.33 € (DECHETERIE : 285.33 € + TRACTEUR REMORQUE : 428 €)**

**et de Pougy 1 871.43 € (DECHETERIE : 1 068.94 € et TRACTEUR REMORQUE : 802.14 €)**

Soit une somme globale **de 2 584.76 €** pour solde de tout compte.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
32		

<b>Rapport n°13</b>	<b>SOCIETE SPL XDEMAT : désignation d'un représentant, approbation d'un avenant....</b>
---------------------	---

Par délibération en date du 26/06/2012, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xfluco...

Compte tenu des élections et de l'évolution de la réglementation et des outils de dématérialisation, la société SPL-Xdemat demande à chaque actionnaire :

❶ De désigner, suite aux élections municipales, un élu comme délégué de la collectivité au sein de l'Assemblée générale de la société. Ce représentant sera également le représentant de la collectivité au sein de l'Assemblée spéciale.

❷ D'accepter la passation d'un avenant à la convention de prestations intégrées, liant la collectivité à la société SPL-Xdemat, en vue de limiter la durée restante de ladite convention à 3 ans, afin que ce délai soit plus raisonnable et donc plus acceptable juridiquement par le juge administratif, en cas de contentieux. Une nouvelle convention pourra être signée au terme de cette durée avec la société SPL-Xdemat.

❸ D'approuver par application des articles 7 et 24 des statuts, l'augmentation du capital social de la société par le biais d'un apport en nature par le Département de l'Aube, d'une licence d'exploitation non exclusive de son outil d'archivage électronique, appelé Xsacha, afin d'en faire bénéficier les actionnaires de ladite société ainsi que la modification des dispositions statutaires jointe en annexe, que cette augmentation et cet apport impliquent. Cet outil est devenu indispensable aux utilisateurs des services de dématérialisation tels que Xmarchés, Xactes et Xfluco qui ont l'obligation d'archiver des documents nativement électroniques.  
Il convient de noter que cet apport évalué à 31 000 €, engendrera en contrepartie, la création de 2 000 actions supplémentaires, à 15,50 euros chacune, dévolues au Département de l'Aube, actionnaire majoritaire de la société.

❹ De donner pouvoir au représentant désigné en qualité de délégué de la collectivité, pour voter cet apport et cette modification lors de la prochaine Assemblée générale extraordinaire prévue fin juin 2014.

Le Conseil désigne, suite aux élections municipales, Olivier JACQUINET, comme délégué de la collectivité au sein de l'Assemblée générale de la société. Il représentera également notre communauté de communes au sein de l'Assemblée spéciale.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
32		

<b>Rapport n°14</b>	<b>CNAS : désignation des délégués locaux du CNAS</b>
---------------------	---

En application de l'article 6 des statuts du CNAS, l'adhésion à l'association s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus ainsi que d'un délégué de agents chargés de représenter la collectivité au sein du CNAS.  
Les délégués locaux sont élus pour la durée du mandat municipal et sont donc renouvelés tous les 6 ans. Le délégué local des élus est désigné par l'organe délibérant parmi ses membres.

La collectivité organise la représentation du collège des agents parmi la liste des bénéficiaires.

Lors des dernières élections, Monsieur Jacquinet était le délégué local des élus et Mme Ménissier celui des agents

Le conseil désigne Monsieur Jacquinet en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS et Madame Ménissier en qualité de délégué local des agents.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
32		

<b>Rapport n°15</b>	<b>Subvention aux associations</b>
---------------------	------------------------------------

**ADMR**

ADMR DE LA BARBUISE : 1 100.00€

**ASCP :**

L'association sportive du canton de Piney. Cette subvention étant à 100% scolaire et ayant pour but de rassembler les enfants de notre territoire sur Piney pour une rencontre sportive, la commission propose qu'elle soit versée par la communauté de communes et retirée des budgets des communes. Elle représente 1 800.00€

**Hissez Haut**

Subvention demandée de 200.00 € (assurance).

**Intercatifs de Charmont** : 150 € (organisation fête scolaire)

**P'tits Loups** : 100 € (organisation fête scolaire)

Avis favorable du Conseil

POUR	CONTRE	ABSTENTION
32		

**Rapport n°15****Questions diverses**Loi ALUR sur l'urbanisme

Dans la cohérence des désignations des communes au Parc, je vous demande donc de bien vouloir procéder à la désignation des délégués au SMAG du PNRFO au titre de la compétence SCOT lors du conseil communautaire, le comité syndical d'installation des nouveaux délégués devant avoir lieu au plus tard fin mai.

SECOND PROJET DE LOI DE DECENTRALISATION :

Un nouveau texte prévoit un seuil minimal de population à 10 000 habitants. Aussi, je vous propose, dès maintenant, d'envisager de fusionner avec une autre communauté de communes. Le choix peut se porter sur

- la communauté de communes « Seine Melda Coteaux »
- la communauté de communes d'Arcis sur Aube
- la communauté de communes des lacs de Champagne (Brienne le château et Chavanges)
- la communauté de communes des Rivières (Vendeuvre sur Barse)
- la communauté de communes « Seine-Barse » (Lusigny sur Barse)

Afin de commencer cette réflexion, M. le Président rencontrera les représentants de la communauté de communes « SEINE BARSE ».

Le conseil souhaite que cette question figure à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Fin de réunion : 23h00